



86 rue de Courlancy 51096 REIMS CEDEX Tél: 03.26.61.64.00 allauxl@psc-reims.fr www.pensionnat-sacre-coeur.fr



Spécialités choisies en Terminale :

# DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION PREPA SCIENCES PO TERMINALE ANNÉE 2023-2024

	-		
ELEVE:	-		
NOM:	Spécialité abandonnée en fin de 1 <sup>ère</sup> :		
Prénom:	-		
☐ Garçon ☐ Fille	Option en Terminale :		
Né(e) le : à :	-		
Etablissement actuel :			
COORDONNÉES (si extérieur au Sacré-Cœur) :			
NOM du père :	NOM de jeune fille de la mère :		
Prénom :	Prénom :		
Adresse :	Adresse :		
CP: Commune:	CP: Commune:		
Tél.:	Tél.:		
Portable père :	Portable mère :		
E-mail père :	E-mail mère :		
Profession père :	Profession mère :		
Société :	Société :		
Situation parentale : ☐ mariés ☐ séparés * ☐ divorcés * ☐ autre : (*) Indiquer le titulaire de l'autorité parentale :			

### **SCOLARITÉ ANTÉRIEURE:**

ANNÉE SCOLAIRE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT(s), COMMUNE, privé ou public
2022-2023		
2021-2022		

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:**

Ces informations ont pour but de mieux vous connaître, elles n'auront aucune incidence sur la décision d'inscription dans l'établissement.

- Comment avez-vous connu la Prépa Sciences Po?
- Pour quelles raisons avez-vous choisi notre Prépa?
- Avez-vous fait une demande d'inscription auprès d'autres établissements ? Si oui, lesquels ?

# **PIÈCES À JOINDRE À CE DOSSIER:**

- Lettre de motivation,
- Photocopie du livret de famille si l'élève n'est pas inscrit au Sacré Cœur en Terminale,
- Bulletins de l'année de Seconde et Première,
- Enveloppe timbrée et adressée pour la réponse,
- Une photo d'identité.

### **MODALITES:**

- 94 heures de formation (cours, accompagnement et oraux blancs) de septembre à avril, le mercredi de 13h30 à 17h30 et deux oraux blancs le samedi matin.

### **TARIF:**

	Prépa
Contribution annuelle à régler :	
<ul> <li>par Ecole Directe pour les élèves du Sacré Cœur,</li> </ul>	1200 €
<ul> <li>par chèque pour les élèves venant d'autres établissements,</li> </ul>	
lorsque l'accord d'inscription a été reçu par courrier	
(possibilité d'échelonnement du règlement).	